

DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
100, avenue d'Alsace
B.P. 20351
68 006 COLMAR

N° d'enregistrement :

Objet de la convention :
Modalités et conditions d'utilisation de la plateforme mutualisée Alsace Marchés Publics.

CONVENTION DE MANDAT

Nature de la convention :

Date de la convention :

Date de notification :

Nom et siège social ou cachet du contractant :

Convention passée en exécution de la délibération n° de la du

Personne chargée du suivi du dossier au Département du Haut-Rhin :

Direction

M – ☎ 03 88

Ordonnateur : Le Président du Département du Haut-Rhin

Comptable :

DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN

100, avenue d'Alsace
B.P. 20351
68006 COLMAR CEDEX
Tél. : 03.89.30.68.68

CONVENTION DE MANDAT

ENTRE

- le Département du Haut-Rhin, représenté par M. Eric STRAUMANN, mandataire,

d'une part,

ET,

- la Région Grand Est, représentée par M. Philippe RICHERT,

- le Département du Bas-Rhin, représenté par M. Frédéric BIERRY,

- la Ville de Strasbourg, représentée par M. Roland RIES,

- l'Eurométropole de Strasbourg, représentée par M. Robert HERRMANN,

- la Ville de Mulhouse, représentée par M. Jean ROTTNER,

- la Communauté d'Agglomération de Mulhouse Alsace Agglomération, représentée par M. Fabian JORDAN,

mandants,

d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE I - OBJET DE LA CONVENTION :

La présente convention a pour objet de fixer les modalités et les conditions d'utilisation du profil d'acheteur mutualisé « Alsace Marchés Publics » par de nouvelles structures, entre les sept pouvoirs adjudicateurs suivants :

- Département du Bas-Rhin,
- Département du Haut-Rhin,
- Eurométropole de Strasbourg,
- Mulhouse Alsace Agglomération,
- Région Grand Est,
- Ville de Mulhouse,
- Ville de Strasbourg.

ARTICLE II – MANDAT CONFIE AU DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN :

Les sept membres énumérés dans l'article 1^{er} désignés comme étant les membres fondateurs du profil d'acheteur mutualisé « Alsace Marchés Publics » confient au Département du Haut-Rhin, qui l'accepte, le mandat de signer, au nom et pour leur compte, les conventions d'adhésion à conclure avec toute nouvelle structure qui souhaiterait bénéficier des services de l'outil « Alsace Marchés Publics », dans les conditions définies à la convention d'adhésion annexée à la présente.

ARTICLE III – MODALITES DE SORTIE DE LA CONVENTION :

Chaque partie à la présente convention pourra décider de mettre fin aux obligations qui la lient.

A cet effet, le membre fondateur saisira le Département du Haut-Rhin par courrier en recommandé avec accusé de réception.

Le membre sortant ne pourra s'opposer à l'utilisation de l'outil « Alsace Marchés Publics » par les adhérents qui auront conclu une convention telle que figurant en annexe.

Néanmoins, le membre fondateur concerné se verra libéré de toute obligation vis à vis des adhérents.

Toute demande de sortie de la convention entraînera une convocation du comité de pilotage, lequel se prononcera sur les modalités de poursuite de la coopération entre les membres fondateurs, y compris en termes d'évolutions éventuelles de la présente convention.

ARTICLE IV – FIN DE LA CONVENTION :

La présente convention prendra fin au plus tard lors de l'expiration du marché conclu avec la société permettant l'utilisation de l'outil « Alsace Marchés Publics », soit le 31 août 2021, mettant un terme à l'ensemble des obligations des parties.

ARTICLE VI – LITIGES :

Les contestations ou litiges susceptibles de naître à l'occasion de la présente convention seront portés devant le tribunal administratif de Strasbourg.

ARTICLE VII – REGLEMENT INTERNE :

La signature de la présente convention vaut approbation du règlement interne d'utilisation d'Alsace Marchés Publics joint en annexe.

Fait à COLMAR le

Le Président de la Région Grand Est,

M. Philippe RICHERT

Le Président du Département du Bas-Rhin,

M. Frédéric BIERRY

Le Président du Département du Haut-Rhin,

M. Eric STRAUMANN

Le Maire de la Ville de Strasbourg,

M. Roland RIES

Le Président de l'Eurométropole de Strasbourg,

M. Robert HERRMANN

Le Maire de la Ville de Mulhouse,

M. Jean ROTTNER

Président de Mulhouse Alsace Agglomération,

M. Fabian JORDAN